

Mise Demeure société INTRUM JUSTITIA

Par **undertakers**, le **23/03/2015** à **13:47**

Bonjour,

J'ai une mise en demeure de la société INTRUM JUSTITIA pour un montant de 1200 € au sujet d'une carte que j'aurais utilisé en 2007 chez But ou conforama, mais étant contre ce genre de carte je n'en est jamais souscrit à une.

Je les es appeler pour leur demander de quoi il en retourné il m'on répondu que j'avais fait des achats avec cette soi disante carte (que ne possède pas)je leur est répondu que ça ne pouvait pas etre moi il m'on limite raccrochez au nez en me disant vous contesté, ok on vous renverra un courrier pour vous donnez la suite.

Que dois-je faire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponse

Par **landoflove5**, le **18/05/2015** à **14:10**

bonjour faites bien attention c'est de l'arnaque. Attendez de passer au tribunal, tenez le lien pour tout vous expliquer.

<https://www.google.be/search?q=arnaque+intrum+justitia&biw=1366&bih=667&noj=1&ei=Y9RZVbbuM8>

faites bien attention

Par **PLG93**, le **08/07/2015** à **21:39**

Je viens de recevoir un courrier d'intrum justicia. qui me réclame une somme 1900€ pour une dette que j'ai entièrement soldée, bien sur j'ai la preuve sous forme de copies de chèques et de relevés bancaires, ils m'écrivent avoir achetée cette dette par sous seing privé à CETELEM. Quand on essaye d'avoir une explication on se fait envoyer promener par une personne qui a le titre de conseillère. Donc je viens de porter plainte contre IJ & CETELEM, les deux directeurs généraux et les deux directeurs des opérations (l'organigramme est sur internet), pour tentative d'extorsions prévue par l'article 312-1 et 312-2 p.2 du Code Pénal. J'ai déjà eu affaire avec cette société et SFR ils me devaient de l'argent (35€), et c'est SFR qui a mis cette somme en recouvrement amiable, après beaucoup de harcèlement écrit ou téléphonique, j'ai pris ma plus belle plume et j'ai écrit au PDG de SFR, avec les pièces attestant de ma bonne foi. Quatre jours plus tard un conseiller SFR m'a appelé et a fait créditer mon compte de 50€ (35€ qui était dû et 15 pour les recommandés et les appels). Et je

n'ai plus entendu parlé de cette société IJ. Sur le principe il ne cherche pas si la créance est réelle, ils vous harcèlent, vous font peur, utilisent des huissiers bidons sans droit territoriaux, il ne vérifie si la dette est réelle. Dans mon cas je suis dans mon bon droit donc je vais aller jusqu'au bout de ma plainte quitte à dépenser 1900€ d'avocat.